



Le Directeur Général Adjoint

Paris, le 17 MARS 2004

Réf DG INF SO/B4/
A l'attention de : RSPG Secretariat

Objet : Contribution du Groupe TDF à la consultation publique sur les conséquences à prévoir pour la gestion du spectre radioélectrique, dans le contexte du switch-over en radiodiffusion numérique

Chère Madame, Cher Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la consultation citée en objet, le Groupe TDF, opérateur européen de réseaux de radiodiffusion, présent en France, Espagne, Estonie, Finlande et Pologne, souhaite contribuer à nourrir la réflexion du RSPG, que pour ce qui concerne la question 4.

Nous souhaitons principalement attirer votre attention sur le fait que, d'ici au moment de procéder à l'arrêt des services de télévision analogique, les progrès des technologies de la société de l'information auront rendu possible la mise en œuvre commerciale de nouveaux services de radiodiffusion, notamment la réception de programmes de télévision sur des téléphones mobiles, la TVHD, et plus généralement des services de « IP Datacasting » issus de la convergence des technologies de la société de l'information.

Il apparaît donc souhaitable de prévoir les ressources spectrales nécessaires pour que puissent se développer en Europe ces nouveaux services qui font déjà l'objet d'expérimentation, que ce soit en Europe (projets coopératifs dans le cadre du 6^e PCRD, projets pilotes pré-commerciaux en Allemagne-bmco-, et en Finlande-FinPilot), en Asie (Japon, Corée), et aux Etats-Unis.

A cette fin il nous apparaît donc essentiel que le dividende numérique retiré du switch-off des services de télévision analogique soit consacré à la poursuite du développement des services de télévision numérique terrestre dans leur forme initiale, mais aussi au développement de ces nouveaux services de radiodiffusion.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez désirer, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.


Gérard Chevée

